

Compte-rendu de la séance du 16 septembre 2014

Des délibérations devant être présentées au vote

(Article L2121.12 du Code des Collectivités Territoriales)

L'an deux mille quatorze, le seize septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué (le 11 septembre 2014) s'est réuni, Salle des fêtes de Venon, sous la présidence de Madame Françoise GERBIER, Maire.



La séance a été publique.

Présents : CHAMPETIER Christophe, CHEVALIER Joëlle, CLOCHEAU Danielle, FRANCHINI Christophe, FRETTI Michel, GAUDE Thierry, GERBIER Françoise, GIBASZEK Anne, HANSEN Olivier, JAY Alain, ODDON Marc, VACHER Nicolas, VINCENT Michelle, VOUAILLAT Christelle.

Pouvoirs : RIETHMULLER Vincent a donné pouvoir à CHEVALIER Joëlle

Secrétaire de séance : Marc ODDON a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 27 mai 2014.
2. Présentation par les représentants de la Métro de la démarche relative au passage en métropole au premier janvier 2015.
3. Convention avec les Francas pour la mise à disposition de deux personnels d'animation.
4. Convention GUC JEUNES pour leur intervention pendant les TAP.
5. Révision des tarifs de la garderie.
6. Révision des tarifs de la restauration scolaire.
7. Vote des tarifs du cimetière.
8. Convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire d'Echirrolles.
9. Renouvellement de la commission locale des transferts de charges de Grenoble Alpes Métropole.
10. Choix des représentants du Conseil Municipal dans les commissions de La Métro.
11. Treizième mois.
12. Fixation du prix du loyer de l'appartement communal situé dans la copropriété "Les Hauts de Salières" à la Faurie.
13. Convention Logement PLS (Prêt Locatif social).
14. Attribution du logement communal situé dans la copropriété "Les Hauts de Salières" à la Faurie.
15. Décision Modificative 3.
16. Décision Modificative 1 Budget CCAS.
17. Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu du 27 mai 2014

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mai 2014 est adopté à l'unanimité.

2. Présentation par les représentants de la Métro de la démarche relative au passage en métropole au premier janvier 2015

Interruption de séance afin de permettre la présentation et un débat avec la salle.

En Annexe 1 sera joint le power point présenté.

Reprise de la séance du Conseil Municipal.

3. Convention avec les Francas pour la mise à disposition de deux personnels d'animation**DB2014.047**

Pour mettre en place les TAP (Temps d'Activité Périscolaire) inscrits dans la réforme scolaire, nous devons employer des animateurs. Comme l'an dernier, nous travaillons en partenariat avec l'association des Francas qui recrute pour nous le personnel et nous seconde dans nos démarches.

Pour l'année scolaire 2014/2015 deux animateurs sont nécessaires. Ils sont employés à 50% et 50% d'un temps plein travaillé :

- un animateur intervient sur les TAP, la cantine, la garderie et l'école,
- un animateur intervient sur les TAP, la cantine et les espaces verts de la commune.

Le reste de leur temps est mis à profit par les Francas pour la formation et pour un travail sur d'autres communes.

Les précisions réglementaires concernant cette mise à disposition sont détaillées dans la convention jointe en Annexe 2.

Le coût de mise à disposition des salariés s'élève à 13 182 euros pour la commune.

En conclusion, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à signer la convention avec Les Francas ci-jointe (Annexe 2).

Vote : Unanimité.

4. Convention GUC JEUNES pour leur intervention pendant les TAP**DB2014.048**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la commune a souhaité proposer aux enfants une fois par semaine de 15h30 à 16h30, dans un objectif éducatif et ludique, des cycles d'initiation et de découverte multisports encadrés par le GUC.

Les précisions réglementaires concernant la mise à disposition de personnel par le GUC sont détaillées dans la convention jointe en annexe 3.

En conclusion, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à signer la convention avec le GUC JEUNES ci-jointe (Annexe 3).

Vote : Unanimité

5. Révision des tarifs de la garderie

DB2014.049

Rappel : Les Tarifs de l'année scolaire 2013/2014 étaient les suivants

- **Matin** (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 7h30 à 8h20) : 1.50 €
- **Soir** (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 16h30 à 18h30) :

Tarif minimum : QF ≤ 350 prix de la garderie : 3.00€
 Tarif maximum : QF > 1500 prix de la garderie : 4.00€
 Autres tranches de Quotient : 350 < QF ≤ 1500 prix de la garderie : QF × 0.0009 + 2.65

Toute garderie du soir facturée moins de 4.00€ aux familles est une garderie aidée par le CCAS de Venon

Pour répondre à une demande des familles, **pour l'année scolaire 2014/2015**, une garderie a été mise en place le mercredi de 11h30 à 12h30, nous proposons de la facturer 2 €.

Mme l'adjointe propose de ne pas augmenter les tarifs de garderie et d'appliquer à partir du 1^{er} Septembre 2014, les tarifs ci-dessous :

Tarifs de l'année scolaire 2014/2015 :

- Matin** (Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 7h30 à 8h20) : **1.50 €**
 - Soir** (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 16h30 à 18h30) :
- Tarif minimum : QF ≤ 350 **prix de la garderie : 3.00€**
 Tarif maximum : QF > 1500 **prix de la garderie : 4.00€**
 Autres tranches de Quotient : ... **350 < QF ≤ 1500 prix de la garderie : QF × 0.0009 + 2.65**

Toute garderie du soir facturée moins de 4.00 € aux familles est une garderie aidée par le CCAS de Venon.

-Mercredi (de 11h30 à 12h30) : 2.00 €

Mme Le Maire met au vote ces tarifs.

Vote : Unanimité

6. Révision des tarifs de la restauration scolaire

DB2014.050

Le prix du repas facturé par API Restauration passe de 3,38 € en septembre 2013 à 3,46 € en septembre 2014.

En septembre 2014, le coût réel d'un repas scolaire (hors frais de fonctionnement des locaux : électricité, chauffage, eau, amortissement du bâtiment) sera de 7,61 € (4,15 € liés aux salaires du personnel + 3,46 € TTC facturés par API Restauration).

Tarifification de l'année scolaire 2013-2014 :

Tarif minimum : QF ≤ 350 prix du repas : 3,50€
 Tarif maximum : QF > 1500 prix du repas : 6,50€
 Autres tranches de quotient : 350 < QF ≤ 1500 prix du repas : QF × 0,0026 + 2.60

Propositions pour l'année scolaire 2014/2015 :

Tarifification faite en fonction du Quotient Familial établi par la CAF

Tarif minimum :	QF ≤ 350	prix du repas : 3,56 €
Tarif maximum :	QF > 1500	prix du repas : 6,55 €
Autres tranches de quotient :	350 < QF ≤ 1500	prix du repas : QF × 0,0026 + 2,65

Tout repas facturé moins de 6,55 € aux familles est un repas aidé par le CCAS de Venon.

Pour les enfants relevant d'un **Projet d'Accueil Individualisé**, présentant des allergies alimentaires et apportant leur panier repas au restaurant scolaire, les frais de garde seront calculés sur la base de **60 %** des tarifs applicables.

Tarif des **repas emportés** par les enseignants : **4,80 €** (actuellement 4,70 €)

Tarif des **repas emportés** par les Auxiliaires de vie scolaire : **3,70 €**

En conclusion Mme le Maire propose d'appliquer aux repas scolaires à partir du 1^{er} Septembre 2014 les tarifs mentionnés ci-dessus.

Vote : Unanimité

7. Vote des tarifs du cimetière
--

DB2014.051

La délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2007 fixant les tarifs du cimetière de Venon prévoyait une évolution de ces tarifs au 1^{er} juillet de chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation.

L'adjoint aux finances rappelle les tarifs en vigueur pour l'année 2013 :

- concession cimetière : 15 ans : 181 euros
30 ans : 318 euros
- concession columbarium : 15 ans : 451 euros
Renouvellement : 15 ans : 282 euros

Nous proposons pour cette année une augmentation correspondant à l'inflation de 0,9% soit (en arrondissant à l'euro supérieur) :

- concession cimetière : **15 ans : 183 euros**
30 ans : 321 euros
- concession columbarium : **15 ans : 455 euros**
Renouvellement : 15 ans : 285 euros

Mme Le Maire met au vote ces nouveaux tarifs.

Vote : Unanimité

8. Convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire d'Echirolles**DB2014.052**

Des enfants de l'école de Venon sont inscrits au centre médico-scolaire d'Echirolles (communes Sud-Agglomération). La ville d'Echirolles nous demande de signer une convention (voir annexe 4) afin de fixer notre participation aux frais de fonctionnement et ce au prorata du nombre d'enfant.

En conclusion, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à signer la convention avec le CMSE ci-jointe (annexe 4).

VOTE : Unanimité**9. Renouvellement de la commission locale des transferts de charges de Grenoble Alpes Métropole****DB2014.053**

Suite au renouvellement des Conseils Municipaux et du Conseil de Communauté, il est nécessaire de constituer une nouvelle commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) conformément aux dispositions de l'article 1609 nonie C du Code Général des Impôts. La CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes et chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE de désigner au sein de la CLECT

Représentant titulaire : Marc ODDON

Représentant suppléant : Olivier HANSEN

Vote : Unanimité

10. Choix des représentants du Conseil Municipal dans les commissions de la Métro**DB2014.054**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de désigner les représentants suivants :

- Commission Mobilité : Françoise GERBIER
- Commission cohésion sociale : Danièle CLOCHEAU
- Commission Territoire durable : Alain JAY
- Commission service publics environnementaux et de réseaux : Michelle VINCENT
- Commission développement et attractivité : Michelle VINCENT
- Commission Ressources : Marc ODDON

Vote : Unanimité

11. Treizième mois**DB2014.055**

La municipalité avait décidé de l'attribution du treizième mois aux personnels titulaires de la commune. Puis le 25 mars 1996 et en mars 2001, elle avait été renouvelée. Le 6 septembre 2004, le conseil municipal avait décidé d'étendre cet avantage aux personnels remplaçant des personnels titulaires. Cette délibération a été renouvelée le 5 mai 2008. Son montant correspond à 1 /12ème du salaire brut indiciaire annuel.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de l'adjoint aux finances décide de renouveler ces primes de treizième mois, les sommes ayant été prévues au budget 2014.

Vote : Unanimité

12. Fixation du prix du loyer de l'appartement communal situé dans la copropriété "Les Hauts de Salières" à la Faurie**DB2014.056**

La commune de Venon est propriétaire depuis peu d'un appartement de type T3 de 62,39 m² de surface habitable au rez-de-chaussée de la copropriété des « Hauts de Salière », 137 chemin des Faures. Ce logement destiné à la location fait l'objet d'une convention de Prêt Locatif Social, en partenariat avec la Métro, qui donne des critères à respecter sur le prix de la location.

L'adjoint aux finances propose de retenir le taux maximum de 7,6 euros par m² de surface utile et de fixer une somme forfaitaire pour la mise à disposition du jardin et de l'espace couvert de parking.

Le loyer mensuel est donc de 502 euros + 48 euros.

Le prix de la location sera révisé chaque année au 4^o trimestre, en tenant compte de l'indice des prix à la construction et à la location conformément aux engagements pris par convention.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les explications de l'adjoint aux finances, décide de fixer le loyer mensuel à 550 euros TTC

Vote : Unanimité

13. Convention Logement PLS (Prêt Locatif Social)**DB2014.057**

Cette convention fournie en annexe 5 permet à la commune de bénéficier du prêt Locatif Social et de l'exonération de la taxe foncière sur une période déterminée (15 ans). Elle nous engage à respecter les plafonds de ressources maximum des personnes bénéficiant de l'accès à ce logement et nous engage à respecter les règles de fixation de prix des loyers.

Le Conseil Municipal, sensible aux besoins de logement et aux possibilités d'accueil de différents publics, décide de valider la convention PLS.

En conclusion, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à signer la convention PLS (Annexe 5)

Vote : Unanimité

14. Attribution du logement communal situé dans la copropriété "Les Hauts de Salières" à la Faurie

DB2014.058

Suite à un affichage mis en place le 16 juin jusqu'au 18 août 2014, une seule candidature s'est présentée. Après examen, cette candidature correspondant au critère de ressources pour être éligible au loyer PLS, elle est donc acceptée.

Il s'agit d'une femme seule avec un enfant qui est scolarisé depuis le début de l'année scolaire à Venon.

Vote : unanimité

15. Décision Modificative 3

DB2014.059

Cette décision modificative n'impacte pas l'équilibre du budget et permet simplement l'affectation correcte des différentes dépenses votées par le Conseil Municipal.

Les 28 000 euros prévus pour la cantine ont été mis sur le compte 7064 par erreur. Il est proposé de prélever ce montant sur le compte 7064 et de l'affecter au compte adéquat : 7067.

D'autre part, il manque 1500 euros sur le compte de subvention aux associations qui n'avaient pas affectés par décision modificative alors que la liste des associations et les montants ont été validés par deux délibérations précédentes.

L'adjoint aux finances propose de prélever 1500 euros sur les dépenses imprévues et de les affecter au compte 6574 du budget général.

Enfin, il est nécessaire de modifier le libellé de la DM1 votée le 22 avril 2014, qui concerne le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et non une subvention attribuée à l'Association Musicale. Cette DM1 reste valide.

Proposition DM3

Budget Général					
Chapitre	Article	Libellé	DM3 €	BP 2014 €	BP+DM3 €
Dépenses de fonctionnement					
022	22	Dépenses imprévues	-1 500	18 500	17 000
065	6574	Subvention fonctionnement associations	1 500	1 920	3 420

Après avoir entendu les explications de l'adjoint aux finances, le Conseil Municipal décide de valider la décision modificative.

Vote : Unanimité

16. Décision Modificative 1 Budget CCAS

DB2014.060

La commune fait appel à la garderie des Lithops à Gières pour plusieurs enfants de la commune. La commune s'était engagée à soutenir l'activité de cette association pour répondre aux différents besoins de garde d'enfants pour les Venonais. Nous avons prévu 5000 euros au budget du CCAS et nous proposons d'affecter à la garderie des Lithops une subvention de 1721 euros qui leur permettra d'équilibrer cette année leur budget. Ce montant sera prélevé du compte 611 (prestations extérieures) pour être affecté à la subvention aux associations, compte 6574.

Après avoir entendu les explications de l'adjoint aux finances, le Conseil Municipal décide de valider la décision modificative du budget.

Budget CCAS					
Chapitre	Article	Libellé	DM1 €	BP 2014 €	BP+ DM1 €
Dépenses de fonctionnement					
11	611	Contrat Prestation de service	-1 721	6 500	4 779
65	6574	Subvention fonctionnement associations	+1 721	1 043	2 764

Vote : unanimité

17. Questions diverses

Premier point sur la réforme des rythmes scolaires :

Un travail important a été réalisé par l'adjointe Danielle Clocheau pour la rentrée scolaire et plus particulièrement pour ce dossier avec Isabelle Kerloch qui est en charge de l'organisation de ce temps périscolaire en partenariat avec Les Francas et le GUC. La mise en place semble donner satisfaction aux enfants et aux parents dans sa souplesse. Un bilan sera fait dans quelques semaines.

Déchets verts :

Il est rappelé l'interdiction préfectorale du brûlage des déchets verts. La pollution aux particules fines a un impact sur la santé publique mis en évidence par de nombreuses études. Une réflexion est menée par un groupe de travail sur la pertinence de solutions associatives de mise à disposition de broyeurs et/ou matériels performants.

Cimetière :

Une réflexion est à mener sur le cimetière qui tiendra compte de l'informatisation de la gestion des concessions et la vérification du non abandon des tombes par les propriétaires au lendemain de La Toussaint. Christelle VOUAILLAT et Joëlle CHEVALLIER sont chargées de faire avancer le dossier avec l'adjointe en charge de ce domaine.

Ordures ménagères :

Comment éviter les dépôts sauvages. Faut-il implanter un point de collecte supplémentaire ? Le maire demandera l'avis de La Métro sur ce point.

Transfert des pouvoirs de police du maire (uniquement routes et stationnement)

Une information est donnée par le maire qui ne souhaite pas conserver ce pouvoir.

Suite visites de hameaux :

Les élus sont invités à compléter les comptes rendus des visites.

Visite du Président Ferrari à Venon le jeudi 25 septembre :

Visite des réalisations subventionnées par la Métro et présentation des projets.

Partenariat avec la CAF

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, un partenariat avec la CAF a été mis en place. Outre le subventionnement par cet organisme, cela conduit notre commune à suivre ses recommandations en matière de taux d'encadrement des enfants (1 adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 adulte pour 18 enfants de plus de 6 ans). Cela a pour conséquence, d'une part, de meilleures conditions d'évolution pour les enfants et, d'autre part, de meilleures conditions de travail pour les salariés.

Entretien des talus : Un point doit être fait par l'adjoint aux travaux pour un meilleur entretien tant par les habitants que par la commune

Les dates à retenir :

Jeudi 8 octobre à 18h30 : au Château Exposition Regards Croisés de trois peintres Venonaises.

Vendredi 10 octobre : à l'église, Concert GALOUCHCA.

Lundi 20 octobre jusqu'au vendredi 24 : Centre aéré de Venon avec le GUC jeunes.

Dimanche 26 octobre : Marché fermier.

Vendredi 17 octobre à 20 h à l'église d'Herbeys : Concert de l'Ensemble Vocal de Venon.

NOVEMBRE

Samedi 7 novembre à 20h30 : à l'église Concert des Mainates organisé par l'AMV. Ce concert sera précédé, dès 19h, d'un apéritif dînatoire dans la salle, place de la Mairie.

Mardi 11 novembre : cérémonie au Monument aux morts à 10h15 avec la participation des enfants et des chorales.

Samedi 22 novembre à 20h : salle des fêtes, Bal Folk. Crêpes et buvette sur place.

Mardi 25 novembre à 20h : Conférence : "Pour mieux comprendre l'art moderne"

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h55.

Délibérations prises

DB2014.047 : Convention avec les Francas pour la mise à disposition de deux personnels d'animation
DB2014.048 : Convention GUC JEUNES pour leur intervention pendant les TAP
DB2014.049 : Révision des tarifs de la garderie
DB2014.050 : Révision des tarifs de la restauration scolaire
DB2014.051 : Vote des tarifs du cimetière
DB2014.052 : Convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire d'Echirrolles
DB2014.053 : Renouvellement de la commission locale des transferts de charges de Grenoble Alpes Métropole
DB2014.054 : Choix des représentants du Conseil Municipal dans les commissions de la Métro
DB2014.055 : Treizième mois
DB2014.056 : Fixation du prix du loyer de l'appartement communal situé dans la copropriété "Les Hauts de Salières" à la Faurie
DB2014.057 : Convention Logement PLS (Prêt Locatif Social)
DB2014.058 : Attribution du logement communal situé dans la copropriété "Les Hauts de Salières" à la Faurie
DB2014.059 : Décision Modificative 3
DB2014.060 : Décision Modificative 1 Budget CCAS

Liste des Arrêtés du maire

Arrêté 29/2014 : autorisation de voirie autorisant l'entreprise Serpollet à intervenir sur le domaine public pour le renforcement du Poste électrique de La Chappe.

Arrêté 30/2014 : Arrêté de reconstitution de carrière d'un agent titulaire

Arrêté 31/2014 : Arrêté de reconstitution de carrière d'un agent titulaire

Arrêté 32/2014 : renouvellement du temps partiel à 80 % pour un agent titulaire

Arrêté 33/2014 : arrêté portant règlementation de la circulation et du stationnement à l'occasion de la fête de la musique

Arrêté 34/2014 : autorisation d'ouvrir un débit de boisson temporaire à l'occasion de la Fête de la musique

Arrêté 35/2014 : autorisation de voirie délivrée au SIEC pour le branchement d'un particulier

Arrêté 36/2014 : arrêté de reclassement indiciaire d'un agent titulaire

Arrêté 37/2014 : autorisation d'ouvrir un débit de boisson temporaire à l'occasion de la Fête du 14 Juillet

Arrêté 38/2014 : autorisation de travaux valant permission de voirie délivrée à ISS Hygiène et prévention pour intervenir sur le domaine public pour une campagne de dératisation

Arrêté 39/2014 : arrêté de reconstitution de carrière d'un agent titulaire

Arrêté 40/2014 : autorisation d'ouvrir un débit de boisson temporaire à l'occasion de la Kermesse de l'école

Arrêté 41/2014 : décision du Maire sur les modalités de prêt négocié pour le budget, pour l'acquisition d'un logement

Arrêté 42/2014 : autorisation de travaux valant permission de voirie délivrée à l'entreprise CITEOS pour la réalisation d'une tranchée pour alimentation ERDF d'une habitation

Arrêté 43/2014 : contrat job d'été

Arrêté 44/2014 : contrat job d'été

Arrêté 45/2014 : autorisation de travaux valant permission de voirie délivrée à l'entreprise STPG pour la reprise du réseau d'eaux pluviales, Chemin de l'Adret

Arrêté 46/2014 : autorisation de travaux valant permission de voirie délivrée à l'entreprise STPG pour la reprise de l'alimentation en eau d'un bassin

Arrêté 47/2014 : autorisation de travaux valant permission de voirie délivrée à l'entreprise STPG pour la reprise de cunettes en enrobé

Arrêté 48/2014 : arrêté d'avancement d'échelon d'un agent titulaire

Arrêté 49/2014 : arrêté de titularisation d'un agent

Arrêté 50/2014 : arrêté relatif à la création d'un arrêt de bus à Cul Froid

Arrêté 51/2014 : arrêté relatif à la création d'un arrêt de bus à La Faurie

URBANISME

Déclaration préalable

BONTRON René, Les Roux, remplacement à l'identique d'une clôture, accordé le 01/05/2014

SCHLOSSER Bernard, Le Planchon, abri de jardin ouvert, accordé le 19/05/2014

DEMOISSON Laure, La Chappe, Rénovation de la toiture de la grange, accordé le 23/05/2014

SPA du Dauphiné, Les Combasses, couverture et fermeture d'une terrasse, accordé le 01/09/2014

BOURRIN Roland, Le Chapon, détachement d'un terrain constructible, accordé le 20/05/2014

CHAMPETIER Christophe, Le Planchon, création d'un escalier et d'un mur de soutènement, accordé le 06/06/2014




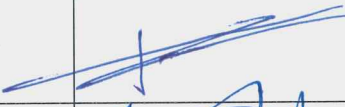



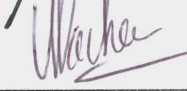
MARCHAND Thomas, Serralière, Terrasse couverte sur maison existante, accordé le 18/07/2014

Permis de construire

LOPEZ Emmanuelle et LATHUS Laurent, Le Clos de la Frênaie, maison individuelle, accordé le 23/06/2014

FAUS Frédéric et FONTAGNÉ Cécile, Le Clos de la Frênaie, maison individuelle, accordé le 30/06/2014

Membres du Conseil Municipal présents

Conseillers	Signatures	Conseillers	Signatures
CHAMPETIER Christophe		CHEVALIER Joëlle	
CLOCHEAU Danielle		FRANCHINI Christophe	
FRETTI Michel		GAUDE Thierry	
GERBIER Françoise		GIBASZEK Anne	
HANSEN Olivier		JAY Alain	
ODDON Marc		RIETHMULLER Vincent	
VACHER Nicolas		VINCENT Michelle	
VOUAILLAT Christelle			